

Filière traction :

En novembre 2000 la direction lançait une négociation intitulée « modernisation de la traction ». Dans cette discussion elle entendait parvenir à un accord signé par les organisations syndicales sur l'évolution de la production et du management sans toutefois vouloir aborder dans sa globalité la question des contreparties pour les ADC, la requalification notamment restait l'objet d'un veto de la direction.

Après plus de trois ans et de multiples pauses, la méthode de négociation en rencontres bilatérales imposée par la direction n'a pas permis d'aboutir.

Le 22 Avril 2004 lors d'une énième réunion la direction officialisait ce que tout le monde savait déjà, « l'enterrement du dossier de modernisation de la traction » prétextant d'une soit disant incapacité des organisations syndicales à accorder leurs revendications !

SUD-rail a en permanence dénoncée l'escroquerie de cette décision. Pendant toute la durée des discussions la direction a par petites touches successives mis en place une grande partie de son projet de réorganisation de la production et d'évolution du métier des CRMP en évitant toujours d'aborder la question des contreparties pour les ADC.

En juin 2004, devant ce constat SUD-rail, prenait ses responsabilités et appelait à l'action. Notre objectif premier était de replacer la question de la requalification et de la réforme du système de prime au cœur des débats.

Le 6 juillet la direction convoquait une réunion exclusivement consacrée à l'évolution du métier de CRMP conditionnant au passage le contenu de la discussion sur le métier de CRL à l'acceptation par les OS des évolutions souhaitées par la direction pour les ADC de la qualification TA.

L'heure du bilan !

Devant ce chantage la réaction des organisations a été unanime. A l'initiative de la délégation SUD-rail, une motion commune fut rédigée rejetant les méthodes de la direction et demandant l'ouverture d'une négociation globale sur le métier.

Le 14 septembre, une première victoire de l'intersyndicale : la direction entendait notre demande et fixait un calendrier de réunion devant aboutir à un texte définitif le 8 novembre.

Pendant toute la période, les organisations syndicales, se rencontraient régulièrement dans le but d'opposer un front uni à la direction.

Le 8 novembre, la direction présentait une version qu'elle considérait comme définitive de son texte sur l'évolution du métier de conducteur. Face aux insuffisances du texte et dans le but d'obtenir des avancées significatives pour tous les agents de conduite, SUD-rail s'inscrivait pleinement dans l'élaboration d'une plate-forme revendicative commune transmise par lettre ouverte à la direction le 10 novembre.

Pour SUD-rail, cette plate-forme, très en deçà de notre cahier revendicatif, constituait un minimum à atteindre lors de la réunion conclusive.

Le 29 novembre après 11 heures de réunion non-stop le texte a évolué mais tous les objectifs de la plate-forme commune n'ont pas été atteints. Conformément aux engagements que nous avons pris, nous présentons le texte définitif de la direction au bilan des ADC.

Maintenant, c'est aux ADC de juger et de nous dire quelles sont les suites qu'ils souhaitent donner à ce dossier.

Dans tous les cas, SUD-rail prendra ses responsabilités et mettra tout en œuvre pour que la volonté des ADC soit respectée.

Cahier revendicatif SUD rail	Plate forme commune	Proposition de la direction																				
<p><u>Le métier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Refus de la création d'un nouveau grade dans la filière TA (CRTT) <p><u>La grille</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualification 1 : 9 à 15. ➤ Qualification 2 : 15 à 21 <p><u>Déroulement de carrière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation des pourcentages de classement en position, avec une mesure supplémentaire liée à la nouvelle grille. (glissement de 2 PR pour les TA et 1 pour les TB). 	<p><u>Le métier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Périmètre de compétence TA : diminution du nombre de points de pesage. <p><u>La grille</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ TA 1 : 5 à 8 (attribution de la position 6 pour les agents titulaires de l'examen ETT1) ➤ TA 2 : 9 à 12 ➤ TB 1 : 10 à 11 ➤ TB 2 : 12 à 15 ➤ TB 3 : 16 à 19 <p><u>Déroulement de carrière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Glissement d'une position : TA 1 : 5 ⇄ 6 TA 2 : 8 ⇄ 9 TB 1 : 9 ⇄ 10 TB 2 : 11 ⇄ 12 TB 3 : 15 ⇄ 16 	<p><u>Le métier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valeur maximum de compétences TA : 200 points <p><u>La grille</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ TA 1 : 5 à 8 (attribution de la position 6 pour les agents titulaires de l'examen ETT1, après commissionnement) ➤ TA 2 : 9 à 12 ➤ TB 1 : 10 à 11 ➤ TB 2 : 12 à 14 ➤ TB 3 : 15 à 19 <p><u>Déroulement de carrière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de classement en position inchangé, avec mesures supplémentaires transitoires liées à la nouvelle grille. <table border="1" data-bbox="1265 138 1412 909"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">2005</th> <th colspan="2">2006</th> <th colspan="2">2007</th> </tr> <tr> <th>TA</th> <th>TB</th> <th>TA</th> <th>TB</th> <th>TA</th> <th>TB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de PR supplémentaires.</td> <td>120</td> <td>480</td> <td>80</td> <td>250</td> <td>50</td> <td>150</td> </tr> </tbody> </table>		2005		2006		2007		TA	TB	TA	TB	TA	TB	Nombre de PR supplémentaires.	120	480	80	250	50	150
	2005			2006		2007																
	TA	TB	TA	TB	TA	TB																
Nombre de PR supplémentaires.	120	480	80	250	50	150																

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Passage automatique à la PR supérieur tous les 3 ans. ➤ La position maximale pour tous, au bout de 18 ans. <p><u>Prime traction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prime de base garantie ➤ Présence dès la première heure 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesures transitoires pour les agents retraits sur 4 ans. (position hors compte) ➤ Passage à TB 3 : 9 ans mini 12 ans maxi, avec une valorisation de la période passée sur TA. <p><u>Prime traction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence au - delà de la 3^{ème} heure au taux actuel de 1 €59 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour l'année 2005 les agents sur la position TA 2 – 8, TB 1 – 9 et TB 2 -11 obtiendront la position immédiatement supérieure en trois vagues (01/06, 01/09 et 01/12/2005). ➤ Pour l'année 2005, les agents notés aux positions 11 et 19 et partant normalement en retraite entre avril et septembre auront cette position avec effet rétroactif 6 mois avant leur date départ. ➤ Passage à TB 3 : à partir de 2007, 9 ans mini. Dès 2005 contingent de niveau pour limiter le passage de TB 2 à TB 3 à 12 ans. Prise en compte de la période passée sur TA à hauteur de 50% avec un maxi de 4 ans. <p><u>Prime traction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence au - delà de la 3^{ème} jusqu'à la 5^{ème} au taux de : <ol style="list-style-type: none"> 1. 0,5 € en 2005 2. 0,65 € en 2006 3. 0,8 € en 2007 ➤ Création d'une prime spécifique d'inter-opérabilité Fret.
--	---	---

**CGT - CFDT - CFTC - SUD RAIL
UNSA - CFE /CGC - FGAAC**

Communiqué commun

Les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, SUD Rail, UNSA, CFE CGC et FGAAC constatent qu'après de longues discussions, la direction de l'entreprise à évoluer sur les propositions faites, par rapport aux deux précédents projets.

La démarche commune des organisations syndicales a conduit la direction à se rapprocher de la plateforme revendicative commune sans l'avoir atteinte totalement.

Les Fédérations conviennent de se revoir le 8 décembre 2004 et mettront à profit ce délai pour mener les consultations et réflexions nécessaires.

Paris le 30 novembre 2004 – 0h30

Communiqué SUD-rail.

Maintenant, à vous de juger !

La plate-forme commune était claire, modérée et en tout cas inférieure au cahier revendicatif SUD-rail. Elle démontrait notre volonté de privilégier l'unité, de négocier jusqu'au bout.

Le texte final de la direction a certes évolué, mais les principaux objectifs contenus dans la plate-forme commune ne sont pas atteints.

Conformément aux engagements que nous avons pris devant les agents de conduite, SUD-rail donnera dans la journée les éléments permettant à tous les conducteurs de faire par eux même un bilan objectif de cette négociation.

Une nouvelle rencontre interfédérale aura lieu le 8 décembre pour décider des suites à donner à ce dossier.

St Denis, le 30 novembre.

Pour SUD-rail, le constat est simple :

Notre engagement résolu dans la démarche intersyndicale a permis de faire évoluer le contenu du texte dans la bonne direction. Pour autant, toutes les revendications de la plate-forme commune n'ont pas été satisfaites. Les ADC doivent donc maintenant faire un bilan objectif de ce qui a été obtenu et réfléchir aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre s'ils veulent pousser la direction à aller plus loin dans la satisfaction des revendications.

Il est à noter que comme pour les négociations salariales, la direction suspend la mise en application des différentes mesures contenues dans le texte à un avis majoritairement positif des organisations syndicales.

St Denis, le 30 novembre 2004.